

**COMPTE RENDU
SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 FEVRIER 2021**

Convocation du Conseil :29/01/2021

PRESENTS : MM. JULLIEN-VIEROZ, GROLEAU, GIROUD, ALLELY, PELLET, DRESSAYRE ;
Mmes BILLAMBOZ, LOPES, RATTIER, BELLIER, EHRLER, RABATEL, GUILLET, PHILIBERT.

ABSENT : Mme CHORIER qui donne pouvoir à Mme LOPES

Secrétaire de séance : M PELLET

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du mois de DECEMBRE.

Convention portant soutien aux projets communaux de lecture publique.

Mme Rattier, rapporteur, informe le conseil municipal :

Le département de l'Isère a pour compétence obligatoire le développement de la lecture publique dans les communes de moins de 10 000 hbts. Il apporte son soutien à la création et la gestion des bibliothèques, via une convention permettant de bénéficier d'aides financières et techniques, ainsi que des ressources de la médiathèque départementale. Suite au nouveau plan lecture 2020-2026, cette convention de partenariat a été actualisée.

Mme Rattier présente au conseil municipal cette nouvelle convention fixant les engagements de chacun et les modalités de financement et d'accès aux services proposés, pour la période 2020/2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention « portant soutien aux projets communaux de lecture publique » à signer avec le Département de l'Isère.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes démarches et signatures nécessaires.

Convention de mise en réseau des bibliothèques et médiathèques sur le territoire de Bièvre Isère Communauté.

Mme Rattier, rapporteur, informe le conseil municipal :

Bièvre Isère Communauté compte parmi ses compétences la gestion d'un réseau de lecture publique constitué de 9 équipements communautaires et 15 bibliothèques communales ou associatives.

Mme Rattier présente au conseil municipal la nouvelle convention de coopération entre chaque commune ayant une bibliothèque municipale ou associative et Bièvre Isère Communauté, définissant l'organisation et le fonctionnement du réseau de lecture publique et fixant les engagements de chacun.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mise en réseau des bibliothèques et médiathèques à signer avec Bièvre Isère Communauté.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes démarches et signatures nécessaires.

Fédération de chasse – Convention pour actions en faveur de la biodiversité.

M Le Maire informe le conseil municipal du projet porté par l'ACCA de Gillonnay, en collaboration avec la Fédération de Chasse de l'Isère, d'implantation d'une haie sur une parcelle communale dans le cadre des actions en faveur de la biodiversité financé par l'Europe.

Après étude, la commune pourrait mettre à disposition la parcelle ZA 195 située lieu-dit l'Horme.

Monsieur le Maire présente la convention à signer avec la fédération de chasse et l'exploitant de la parcelle, définissant les engagements de chacune des parties, pour une durée de 25 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet d'implantation d'une haie sur la parcelle communale ZA 195 par l'ACCA de Gillonnay.
- **APPROUVE** la convention pour « actions en faveur de la biodiversité » à signer avec la fédération de chasse de l'Isère.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes démarches et signatures nécessaires.

Acquisition de terrain – parcelle ZA 481.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition du cabinet Lex-Aequo, aménageur du lotissement de la Petite Bièvre, de céder à la commune pour l'euro symbolique la parcelle de terrain cadastrée ZA 481 de 30 m², parcelle correspondant au délaissé d'alignement du lotissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle ZA 481 de 30 m².**
- **DIT** que les frais de notaire seront à la charge de la commune
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes démarches et signatures nécessaires.

Convention de partenariat « Label écoles numériques 2020 ».

M Le Maire rappelle au conseil municipal la candidature de la commune à l'appel à projet « Label écoles numériques 2020, destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles maternelles et primaires rurales.

Le projet communal portait sur l'acquisition d'un tableau numérique tactile pour la classe maternelle et d'une classe mobile avec tablettes et portables, pour un montant prévisionnel de 11 000 € subventionné à 50 %.

Il informe que la commune a été retenue et qu'il convient maintenant de signer la convention de partenariat avec l'académie de Grenoble, fixant les engagements de chacun et les modalités du financement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et une abstention :

- **APPROUVE** la convention de partenariat « Label Ecoles Numériques 2020 » à signer avec l'Académie de Grenoble.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes démarches et signatures nécessaires.

Périscolaire : création d'un comité « Restauration scolaire »

Mme Billamboz présente les conclusions de la commission scolaire proposant la création d'un comité restauration scolaire, afin de faire le bilan de la situation actuelle (prestataires, obligations légales, tarification...), d'impliquer les parents et d'envisager les évolutions pour les années à venir

La composition proposée est : 6 membres élus et 6 non élus, dont un représentant élu des parents d'élèves, 4 parents d'élèves et un personne « technique ». Une collaboration avec le Conseil Municipal d'Enfants est envisagée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la création et la composition du comité « Restauration scolaire »

Personnel : présentation des Lignes Directrices de Gestion RH 2020-2026

Monsieur le Maire présente ce document rendu obligatoire par la loi 2019-828 du 6 août 2019, destiné à déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. Il constitue le document de référence de la GRH de la collectivité et s'adresse à l'ensemble des agents.

Le document, qui ne fait pas l'objet d'une validation par le conseil municipal, a été envoyé pour avis au Comité Technique du Centre de gestion de la Fonction Publique. Il sera représenté au conseil avant validation par arrêté du maire.

Personnel : Services périscolaires –contrats à durée indéterminée de droit public – Evolution des rémunérations.

M Le Maire rappelle au conseil le recrutement des 4 agents du service périscolaire sous CDI de droit public depuis le 01/01/2017, avec rémunération selon indice de la fonction publique territoriale, selon les modalités suivantes à ce jour :

Emploi	Tps travail	Indice B/M
Directrice - services périscolaires	17h15 annualisé	471/411 + SFT
Animatrice- services périscolaires	13h50 annualisé	412/368 + SFT
Animatrice- services périscolaires	14h30 annualisé	412/368 + SFT
Animatrice- services périscolaires	16h50 annualisé	412/368 + SFT

Il informe que l'évolution des rémunérations des agents en CDI est au libre choix du conseil municipal.

Il informe que le personnel titulaire a bénéficié en janvier 2021 d'un reclassement indiciaire au titre du PPCR et propose d'appliquer la même règle aux agents en CDI.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'application du reclassement indiciaire PPCR aux agents périscolaires en contrat à durée indéterminé.
- **APPROUVE** la modification des emplois à compter du 1^{er} février 2021, selon les modalités ci-dessous.

Emploi	Tps travail	Indice B/M
Directrice - services périscolaires	17h15 annualisé	473/412 + SFT
Animatrice-services périscolaires	13h50 annualisé	419/372 + SFT
Animatrice-services périscolaires	14h30 annualisé	419/372 + SFT
Animatrice-services périscolaires	16h50 annualisé	419/372 + SFT

- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes démarches et signatures nécessaires